

Conseil d'administration

Chaque actionnaire peut nommer trois représentants ayant droit de vote au conseil d'administration. Un président indépendant sans droit de vote, nommé par le conseil d'administration, encadre les réunions du conseil d'administration. Ensemble, ces personnes déterminent notre orientation stratégique et nos politiques organisationnelles, guident les activités de l'organisation et approuvent le plan d'affaires annuel ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissements. À l'aide du Comité de vérification et des risques, le conseil d'administration surveille également les contrôles internes et les systèmes financiers de Loto Atlantique.

La gouvernance de Loto Atlantique est déterminée par la convention unanime des actionnaires établie entre les quatre provinces de l'Atlantique, les statuts constitutifs et les règlements administratifs de Loto Atlantique et la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Les fonctions et les responsabilités générales du conseil d'administration sont les suivantes :

Planification stratégique et établissement de budgets

- Examiner et approuver les plans stratégiques et opérationnels de Loto Atlantique au moins une fois par année.
- Approuver les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements de Loto Atlantique.
- Surveiller les résultats du rendement de la Société, y compris la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel par la direction.

Questions financières et contrôles internes

- Superviser (avec l'aide du Comité de vérification et des risques) la gestion de la qualité et de l'intégrité des systèmes de comptabilité et d'information financière, des contrôles et des procédures en matière de communication de l'information, des contrôles internes et de la gestion des systèmes d'information de Loto Atlantique.
- Passer en revue les recommandations du Comité de vérification et des risques concernant la nomination du vérificateur indépendant annuel de Loto Atlantique et soumettre la recommandation à l'approbation des actionnaires.

Ressources humaines

- Superviser (avec l'aide du Comité du personnel et de la culture) l'approche de Loto Atlantique en matière de gestion des ressources humaines, notamment les politiques de rémunération et les plans de relève généraux de Loto Atlantique.
- Approuver la rémunération du président-directeur général.
- Examiner les régimes de rémunération de l'équipe de direction pour veiller à ce que Loto Atlantique puisse attirer et maintenir en poste des gens qualifiés.

Gestion des risques

- S'assurer que la direction dispose d'un processus en place pour cerner et évaluer les principaux risques pour les activités opérationnelles et veiller à ce que des systèmes, des tactiques et des plans appropriés soient mis en œuvre pour gérer efficacement ces risques.

Évaluation du président-directeur général

- Sélectionner et nommer le président-directeur général, évaluer régulièrement son rendement et mettre à jour des livrables particuliers en matière de rendement.

Évaluation indépendante du président

- Le conseil d'administration doit évaluer le rendement de son président.

Gouvernance d'entreprise

Surveiller et superviser (avec l'aide du Comité de gouvernance et des relations avec les intervenants) l'efficacité des pratiques de gouvernance et des normes éthiques de Loto Atlantique, y compris :

- élaborer un manuel sur la gouvernance d'entreprise;
- élaborer des pratiques et des normes éthiques d'entreprise, notamment un code de conduite, une politique antifraude, une politique et des processus liés aux conflits d'intérêts pour permettre aux membres du personnel de porter à la connaissance des échelons supérieurs des préoccupations et des questions d'ordre éthique.

Responsabilité sociale

- Veiller à ce que les pratiques de responsabilité sociale en place soient efficaces et soutiennent la stratégie et les objectifs globaux de Loto Atlantique.

Évaluation du rendement du conseil d'administration

- S'assurer qu'un processus est en place pour évaluer annuellement l'efficacité du conseil d'administration, des comités du conseil d'administration, des présidents du conseil d'administration et des comités et de chaque administrateur et examiner les questions de rendement.
- S'assurer que des possibilités de formation officielle et non officielle liées aux compétences du conseil d'administration sont offertes à chaque administrateur, au besoin.

Communication avec le gouvernement et les intervenants

- S'assurer que Loto Atlantique a un plan ou une politique en place qui permet à la direction et au conseil d'administration de communiquer efficacement avec le gouvernement, les intervenants et le public en général.
- S'assurer que le rendement financier de la Société est présenté adéquatement et sans tarder au gouvernement et au public.
- Rendre compte aux actionnaires du rendement de la Société pour l'exercice précédent.